



## Changement de nom

Depuis le 1er juillet 2022, toute personne majeure peut changer de nom de famille simplement en prenant par substitution, le nom du parent qui ne lui a pas été transmis à la naissance.

Un rendez-vous est requis pour le dépôt du dossier uniquement.

Cette procédure est réalisable en déclarant son choix par formulaire à la mairie de son domicile ou de son lieu de naissance.

Ce droit est ouvert à toute personne majeure qui pourra l'exercer une fois dans sa vie.

Pour tous renseignements concernant la procédure et les pièces à fournir contactez le service Population et citoyenneté au [01 41 13 33 00](tel:0141133300).

Attention, cette démarche se fera uniquement sur rendez-vous.

**DANS LA RUBRIQUE :**  
**«ÉTAT CIVIL»**

> LA VIE CONJUGALE

> LES NAISSANCES

> LES DÉCÈS

> LE LIVRET DE FAMILLE

> CHANGEMENT DE PRÉNOM

> MES DÉMARCHES



**MAIRIE DE SCEAUX**  
HÔTEL DE VILLE - 122 RUE HOUDAN  
92330 - SCEAUX

 **01 41 13 33 00**

- ▶ LA MAIRIE RECRUTE
- ▶ DÉCLARATION DE CONFORMITÉ AU RGAA
- ▶ PLAN DU SITE
- ▶ PRESSE
- ▶ MENTIONS LÉGALES

## LETTRE D'INFORMATION

Saisir votre adresse e-mail :

exemple@lorem.dom



✕ DÉSINSCRIPTION

**HORAIRES D'OUVERTURE** : Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30. Jeudi de 8h30 à 12h. Samedi de 9h à 12h : permanences de Sceaux info mairie et du service Population et citoyenneté.

RÉALISATION

**STRATIS**